



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 26 septembre 2017 à 18h00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.
Mme Karine BOCQUET est nommée secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf M. Daniel JACQUIER excusé ayant donné pouvoir à Mme Florence PELLETIER, M. Pascal LAURENT excusé représenté par M. Frédéric GENDRE, M. Pascal POISSON excusé ayant donné pouvoir à M. Michel DAUTEUIL, M. Jérémy ARAQUE excusé ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE excusée ayant donné pouvoir à M. pascal THEISEN, M. Laurent EPINAT excusé représenté par M. Pierre HAGNIER, M. Dany LEOEUF excusé ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Gabriel GUIOT excusé ayant donné pouvoir à Mme Danielle BERAT, Mme Nathalie VERON absente, M. Michel TELLIER absent non représenté, M. Michel SMITH absent, M. Guillaume COSTELET excusé non représenté.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 04 juillet 2017 par la secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à Mme MIRANDELLE du COMAL SOLIHA 51 qui présente les modalités de mise en œuvre de l'OPAH. Elle rappelle que cette opération est financée par l'ANAH (financier principal), la Région Grand Est, et les trois Communautés de Communes faisant partie du PETR du PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE qui porte l'opération dans sa phase opérationnelle. L'OPAH couvre donc un territoire composé de 95 communes et il faut profiter au maximum de cette opportunité pour leurs habitants, sur les 3 ans à venir.

Le rôle du COMAL est d'accompagner le propriétaire dans son projet sur les volets techniques, administratifs et financiers. L'assistance du COMAL est gratuite pour les particuliers. 160 contacts ont été pris en 3 mois.

Mme MIRANDELLE insiste auprès des élus sur le fait qu'il est important de renouveler régulièrement l'information auprès de la population. Des supports de communication seront proposés pour parution dans les bulletins intercommunaux. Des tracts seront également mis à disposition dans les commerces et lieux de passage (salle d'attente...). Une plaquette a été transmise aux élus pour distribution auprès des administrés ainsi que le planning des permanences, qui ont lieu les 1^{er} lundi du mois sur MONTMIRAIL, de 09h30 à 11h00, à la mairie. Enfin, les propriétaires réalisant des travaux financés par l'OPAH, s'engagent à mettre un panneau de chantier pendant 1 mois. Ce panneau permet notamment de communiquer sur l'OPAH et les aides financières.

Elle ajoute que le COMAL rappellera systématiquement aux propriétaires de faire les démarches de déclaration de travaux (s'il y a lieu) auprès de leur commune. Elle informe également que le COMAL ne fait pas de démarchage téléphonique, ni de promotion des entreprises, pour la réalisation des travaux. Le COMAL se contente de diffuser une liste d'entreprises en lien avec l'adaptation du logement.

Mme MIRANDELLE rappelle les thématiques retenues dans le cadre de l'OPAH :

- Lutte contre la précarité énergétique : Isolation mur et toiture, chauffage, ventilation, fenêtres et portes.
- Maintien à domicile des personnes âgées (à partir de 60 ans) ou personnes handicapées : Remplacement de baignoire par une douche, siège monte escalier, motorisation de volets électriques et/ou porte de garage, rampe d'accès...
- Logement dégradé et insalubre : remise en état.

L'objectif de l'OPAH est de parvenir à rénover 561 logements en trois ans (dont 516 logements occupants et 45 logements bailleurs), pour un budget d'environ 6 000 000 €. Cette opération doit donc générer de l'activité économique sur le territoire, notamment pour les entreprises de bâtiments.

Les travaux pris en compte dans cette opération devront en effet être impérativement réalisés par des professionnels et ne peuvent concerner que les résidences principales. Les aides sont conditionnées aux ressources des propriétaires et diffèrent selon chaque organisme, et selon les catégories de travaux.

Pour les propriétaires occupants :

- ANAH : 35 % à 50 %,
- Prime de 10 % pour les travaux d'économie d'énergie,
- Fonds communs (Région et C.C) : 15 à 35 %,
- Plafond majoré (pour les propriétaires ne pouvant pas bénéficier de l'aide de l'ANAH) : 15 ou 20 % avec fonds Région et PAYS.

Pour les propriétaires bailleurs :

- ANAH : 25 à 35 %,
- Région et C.C : 10 à 20 %,
- Partenariat avec action logement.

Elle explique ensuite le déroulement d'une demande de financement et ajoute qu'il ne faut pas hésiter à diriger les propriétaires intéressés vers le COMAL. Mme MIRANDELLE termine en informant qu'une rencontre sera prochainement organisée avec les entreprises du bâtiment ainsi que les banquiers, les notaires, les agents immobiliers, les maîtres d'œuvre, les travailleurs sociaux et les aides à domicile, pour les informer de cette opération.

M. le Président remercie Mme MIRANDELLE pour sa présentation de l'OPAH.

A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Inauguration MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) le samedi 30/09 à 11h00.
- Concert « Daisy the cow » à la Grange de BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL le dimanche 01 octobre à 17h00.
- Réunion publique du COMAL pour présenter l'OPAH, le 04 octobre à 18h30 à la salle Halle aux Veaux.
- Assemblée générale du Brie Champagne Cyclotourisme au centre de la Rochefoucauld le 06 octobre à 20h30.
- Octobre rose le 14 octobre à 11h00 : démonstration de zumba.
- Foire St Simon du 28 au 30 octobre.
- Réunions de chantier pour la construction de l'école maternelle de MONTMIRAIL les vendredis à 08h30 sur site.
- Réunions de chantier pour le remplacement d'une canalisation d'eau potable à Mondant les mercredis à 09h00 sur site.
- Le calendrier de collecte des OM et tri a été envoyé aux Mairies pour information vers leurs administrés. Il est téléchargeable sur le site de la CCBC. Un nouveau calendrier sera établi pour l'année 2018 et distribué dans les boîtes aux lettres, suite au nouveau marché qui débutera le 01/01/2018.

Le Président demande l'ajout d'une délibération pour contester la décision gouvernementale relative à l'arrêt de la production du pétrole sur notre bassin. Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES GENERALES

1- Election du 6ème Vice-président

Suite à la démission de M. Jean-Michel BRAY du poste de Vice-Président chargé des affaires économiques, de l'aménagement de l'espace, du logement et cadre de vie et de l'action sociale, il est demandé au conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau 6^{ème} Vice-Président.

M. Régis NOIZET et M. Philippe MARCY se présentent candidats.

M. Thierry DURAND et Mme Karine BOCQUET sont nommés assesseurs. Le vote a lieu à bulletin secret.

- Nombre de votants : 36
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- M. MARCY obtient 24 voix et M. NOIZET obtient 12 voix.

M. Philippe MARCY est donc élu 6^{ème} Vice-président.

2- Remplacement de M. Jean-Michel BRAY dans les organismes extérieurs

Suite à la démission de M. BRAY, il est également nécessaire de le remplacer dans les organismes extérieurs suivants :

- Suppléant au PETR du Pays de Brie et Champagne.
- Titulaire au Comité de programmation LEADER.
- Représentant à la Mission Locale.
- Représentant à l'association Sud-Ouest Marnais Initiative.

M. Philippe MARCY se présente candidat. Après un vote à mains levées, M. Philippe MARCY est nommé à l'unanimité pour représenter la CCBC dans les quatre structures susvisées

3- Avis sur le Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

L'Etat et le Département ont élaboré un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics ayant pour objectif d'améliorer l'accès aux services du quotidien. Ce schéma définit un programme d'actions sur une durée de 6 ans, destiné à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit de service.

Mme Delphine GOHIN, Maire de BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL, regrette que ce schéma n'évoque pas le problème des hôpitaux. Il est par ailleurs évoqué :

- la mise en place de maisons de services mais les horaires peuvent poser problèmes,
- le recours à Internet pour développer les services, mais les personnes âgées ne l'utilisent pas.

M. le Président propose d'émettre un avis favorable sur ce schéma, à l'exception de l'orientation stratégique n°4 concernant l'accès à la mobilité et aux transports qui n'est pas satisfaisante. Il demande qu'un vrai service de mobilité soit mis en place sur notre territoire et souligne que le territoire de MONTMIRAIL est délaissé comparativement au territoire des autres Communautés de Communes de la Marne, qui disposent d'un service de transport comme le bus ou le train.

Adoptée à l'unanimité.

4- Mise à jour des statuts de la CCBC

M. le Président rappelle que suite aux dernières lois relatives à l'organisation et aux compétences territoriales, et en particulier la loi NOTRe du 07 août 2015, il est nécessaire de mettre à jour les statuts de la CCBC, afin de mettre en conformité les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes.

Les compétences obligatoires déjà exercées par la CCBC, à savoir aménagement de l'espace et développement économique doivent être redéfinies conformément à l'article L5214-16 du CGCT :

- La compétence obligatoire aménagement de l'espace doit notamment être élargie et comprendre la compétence Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (compétence transférée au PETR).
- La compétence développement économique doit obligatoirement comprendre :
 - Les actions de développement économiques compatibles avec le SRDEII. *En font notamment partie les actions menées par la plateforme Initiative Marne Pays de Brie et Champagne, les usines relais, la GPEC...*
 - La création, l'aménagement et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (autrement appelée compétence ZAE).
 - La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. *Les ORAC en font notamment partie.*
 - La promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Certaines compétences déjà exercées à titre optionnel par la CCBC deviennent des compétences obligatoires :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (déjà mis en place à la CCBC).
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (à revoir selon le seuil d'habitants).**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 01 janvier 2018).**

Les autres compétences optionnelles prévues par l'article L5214-16 du CGCT sont déjà presque toutes exercées par la CCBC et reprises dans le projet de statuts modifiés.

- La protection et mise en valeur de l'environnement.
- La politique du logement et du cadre de vie, (qui comprend notamment les OPAH).
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- L'action sociale d'intérêt communautaire.
- L'assainissement.
- L'eau.

Il est proposé de ne pas transférer les deux dernières compétences optionnelles prévues par l'article L5214-16 du CGCT : « politique de la Ville » et « création et gestion des maisons de service au public ».

Il est également nécessaire de prévoir les compétences facultatives permettant à la CCBC d'exercer l'ensemble des compétences qu'elle gère actuellement, et dont certaines sont exercées à titre optionnel alors qu'elles relèvent des compétences facultatives :

- Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.
- Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités périscolaires.
- Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités extrascolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.
- Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire.

- Déneigement des voies d'intérêt communautaire.
- Création et animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Contingent du SDIS

A enfin été ajoutée, au titre des compétences facultatives, la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » qui permet de clarifier l'exercice de cette compétence par la CCBC, la rédaction des statuts en vigueur manquant de clarté sur ce point.

M. le Président ajoute que chaque commune devra se prononcer dans un délai de trois mois sur le projet de mise à jour des statuts proposé par le Conseil Communautaire, étant précisé que l'absence de délibération dans ce délai vaut avis favorable. Mme Delphine GOHIN, Maire de BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL rappelle les réticences de son conseil municipal sur tout nouveau transfert de compétences à la Communauté de Communes, et explique que son Conseil craint fortement que les Communes n'exercent plus aucune compétence à l'avenir, et viennent à disparaître.

Adoptée à la majorité.

- 1 voix contre : Mme Delphine GOHIN
- 35 voix pour.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

- 5- Demande d'ouverture d'enquête publique en vue de la protection du captage de Le Gault-Soigny - Indice de classement : 186-8X-0037

Afin de poursuivre la procédure de protection du captage de Le Gault-Soigny, il est nécessaire d'approuver les nouveaux périmètres et prescriptions proposés en février 2017 par l'hydrogéologue agréé et de demander l'ouverture de l'enquête publique en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique (DUP).

M. le Président et M. Michel DAUTEUIL présentent sur écran le périmètre éloigné et le périmètre rapproché. M. le Président donne lecture du projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité.

D. VOIRIE

- 6- Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la traverse d'agglomération de la RD 311 à Janvilliers

M. le Président rappelle que les travaux de la Traverse de JANVILLIERS sont terminés. La répartition financière entre les 3 parties, prévue dans la convention initiale, a été modifiée suite à la réalisation effective des travaux. Le coût global des travaux a en effet diminué par rapport au montant prévisionnel mais la part de la CCBC a augmentée en raison de la nécessité de mettre à niveaux plus d'ouvrages que ceux initialement prévus

Le montant total des travaux s'élève à 501 018,53 € TTC réparti comme suit :

- Part CCBC : 37 359,30 € TTC au lieu de 9 564,00 €.
- Part Département de la Marne : 334 091,33 € TTC au lieu de 405 005,74 €.
- Part Commune de JANVILLIERS : 129 567,90 € TTC au lieu de 181 368,87 €.

Adoptée à l'unanimité.

E. ENVIRONNEMENT

7- Adhésion au SMAGE des deux Morin

Suite à l'approbation du SAGE des deux Morin par arrêté interpréfectoral du 21 octobre 2016, et suite au transfert à la CCBC de la compétence « Mise en œuvre du SAGE des Deux Morin », entériné par arrêté préfectoral du 14 décembre 2016, il est demandé au Conseil Communautaire d'adhérer au syndicat mixte chargé de sa mise en œuvre, en approuvant le périmètre du syndicat, ses statuts et l'adhésion de la CCBC.

Adoptée à l'unanimité.

8- Examen du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

M. Patrick VIE présente le rapport dans les grandes lignes. Il précise que le prestataire d'enlèvement des huiles de vidange a changé récemment. Les enlèvements sont dorénavant réalisés par CHIMIREC VALRECOISE et sont payant, soit 85 € HT par enlèvement.

Il rappelle le montant total du service pour l'année 2016 qui s'élève à 872 690,54 € et précise que les travaux de mise aux normes de la déchetterie ont été intégralement autofinancés.

Adoptée à l'unanimité.

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

9- Cotisation 2017 à la Plateforme Initiative Marne Pays de Brie et Champagne

M. le Président informe que la cotisation pour l'année 2017 s'élève à 0,10 € par habitant, soit 762,50 € pour 7 625 habitants.

Adoptée à l'unanimité.

G. AFFAIRES SOCIALES

10- Cotisation 2017 au CLIC du Pays de Brie et Champagne

M. le Président informe que la cotisation s'élève à 0,70 € par habitant, soit 5 333,50 € pour 7 625 habitants.

Mme Danielle BERAT, Présidente du CLIC, tient à préciser que la cotisation avait été diminuée l'an dernier, afin d'augmenter celle du PAYS qui avait des besoins plus importants. Cette année, il a été décidé de revenir au niveau de financement habituel et la cotisation n'a donc pas augmentée depuis 2 ans. Elle donne ensuite des informations sur cette association, qui est un service d'information et d'orientation pour les personnes âgées et leurs aidants, qui rayonne sur tout le territoire du PAYS.

Mme Danielle BERAT ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité.

H. FINANCES

11- Décision modificative n°2/2017 - Budget Général

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°2 du budget général 2017, afin de permettre les ajustements budgétaires détaillés dans la liste des inscriptions annexée et correspondant à :

Sur la section d'investissement équilibrée à 14 667,30 € :

- L'inscription de crédits supplémentaires pour remplacer les ordinateurs hors service de l'école maternelle de Montmirail et de l'école élémentaire de Le Gault Soigny : + 2 016 €. Ces nouvelles dépenses sont financées par des réductions de crédits prévus pour d'autres dépenses informatiques moins urgentes.
- Le transfert des crédits prévus en opérations sous mandat vers des comptes d'immobilisation en cours, suite à la modification de la répartition financière des travaux d'aménagement de la traverse de Janvilliers pour 14 667,30 €
- Diverses écritures de régularisation comptables qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Adopté à l'unanimité.

12- Décision modificative n°2/2017 - Budget Eau

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°2 du budget 2017 du service de l'eau, afin de permettre les ajustements budgétaires détaillés dans la liste des inscriptions annexée et correspondant à :

Sur la section de fonctionnement équilibrée à 0 €:

- L'inscription de crédits supplémentaires pour les dégrèvements : + 1 400 €. Ces dégrèvements sont financés sur les dépenses imprévues.

M. le Président et M. Michel DAUTEUIL, Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement, rappellent les conditions de dégrèvement prévus par la loi WARSMANN.

Sur la section d'investissement équilibrée à 5 900,00 € :

- Un remboursement d'avance sur marché public pour 5 900 €.
- Des écritures de régularisation comptables qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Adoptée à l'unanimité.

13- Décision modificative n°2/2017 – Budget Assainissement

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°2 du budget 2017 du service de l'assainissement, afin de permettre les ajustements budgétaires détaillés dans la liste des inscriptions annexée et correspondant à :

Sur la section de fonctionnement équilibrée à 0 €:

- L'inscription de crédits supplémentaires pour les dégrèvements : + 3 035 €. Ces dégrèvements sont financés sur les dépenses imprévues.

Adoptée à l'unanimité.

14- Opposition de principe sur l'arrêt de la production de pétrole

M. le Président donne lecture de la délibération prise par la commune de MONTMIRAIL contestant la décision du gouvernement de ne pas renouveler les concessions d'hydrocarbures sur notre territoire, sans nier la nécessité de réflexion sur la transition écologique, et les nécessaires mesures d'économies d'énergie.

M. le Président explique les raisons de cette opposition de principe :

- Les sociétés IPC (anciennement LUNDIN) et GEOPETROL procurent de l'emploi sur le territoire.
- Il lui semble dommage de ne pas utiliser en priorité les ressources de notre territoire, la France étant pour le moment de toute façon obligée d'importer du pétrole.

M. François ROBIN pense qu'il ne faut effectivement pas contester la nécessité de faire des économies d'énergie, mais qu'il serait préférable d'économiser sur le pétrole d'importation, qui est souvent de mauvaise qualité, plutôt que de supprimer la production locale réalisée dans des conditions propres et économiquement plus intéressantes pour notre territoire.

Adopté à la majorité.

- 1 voix contre : M. Jérémy ARAQUE (ayant donné son pouvoir à M. Juan GARCIA).
- 34 voix pour.

I. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Ensemble de mesures pour la STEP	SUEZ	2 455,00 €
Sonde ultrason et débitmètres	SUEZ	4 651,00 €
Travaux d'assainissement pluvial au hameau de Fontaine Armée à Rieux	HUWART	8 900,00 €
Agitateur polymère	SUEZ	2 451,00 €
Pompe à extraction des boues	SUEZ	2 471,00 €
Fournitures scolaires diverses	HEMART	1 541,23 €
Mobilier scolaire	MANUTAN	2 515,66 €
Abonnement ICONITO	TEAMNET	1 328,25 €
Fournitures scolaires diverses	HEMART	1 061,03 €
Extracteur d'air pour l'école élémentaire Montmirail	HERBLOT	2 088,44 €
Fourniture et pose de films antiflagrants	LORENTZ	11 334,00 €
Grilles en fonte	MONTMIRAIL MATERIAUX	1 162,50 €
Fuel	BOUSSIN	2 100,00 €

Décisions du Bureau

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Remplacement des éclairages du stade	GTIE	19 632,00 €
Création d'un réseau d'assainissement rue de la 3 ^{ème} avenue	GIRARDIN	16 879,00 €

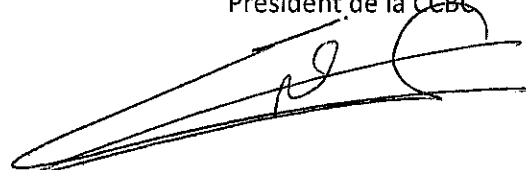
L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 21h00.

Lecture du registre des délibérations est faite par Mme Karine BOCQUET, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

Fait à Montmirail, le lundi 09 octobre 2017.

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Etienne DHUICQ.